

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES ETCHÉMINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tenue le **7 juin 2022** à 19h00 heures, à la salle du conseil de l'édifice municipal sous la présidence de madame Lucie Gagnon, mairesse, et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Siège #1 - Madame Nancy Dumas
Siège #2 - Monsieur Ariel Bilodeau
Siège #3 - Madame Colette Brulotte
Siège #4 - Monsieur Sylvain Gilbert
Siège #5 - Monsieur Bernard Giguère
Siège #6 - Monsieur André Boutin

Sont absents :

Les membres présents forment le quorum. Madame Janick Roy, directrice générale par intérim, agit comme secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après constatation du quorum, la mairesse, Madame Lucie Gagnon déclare la séance ouverte, il est 19h00.

2022-06-114

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME COLETTE BRULOTTE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - REMISE DES CERTIFICATS D'ENGAGEMENT AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 4.1 - Séance ordinaire du 3 mai 2022
 - 4.2 - Séance extraordinaire du 13 mai 2022
 - 4.3 - Suivi des procès-verbaux
- 5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES
 - 5.1 - Comptes du mois
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Bordereau des correspondances
- 7 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE
- 8 - ADMINISTRATION
 - 8.1 - Présentation du rapport de la mairesse et des faits saillants des états financiers 2021
 - 8.2 - Ristourne de la MMQ pour l'année 2021
 - 8.3 - Autorisation à la directrice générale par intérim auprès de Revenu Québec
 - 8.4 - Campagne de financement des paroisses - CVA 2022
- 9 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE
- 10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE
 - 10.1 - Rapport du directeur incendie
 - 10.2 - Mandat à la Municipalité de Saint-Prosper pour le sauvetage hors route

- 10.3 - Inscriptions aux formations officier non-urbain et opérateur autopompe
- 11 - VOIRIE
 - 11.1 - Rapport de voirie, d'entretien des bâtiments et des terrains
 - 11.2 - Fourniture de gravier pour la saison estivale 2022
 - 11.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien
 - 11.4 - Offre de service pour le débroussaillage
- 12 - LOISIRS ET CULTURE
 - 12.1 - Fête d'accueil et de reconnaissance suivie de la fête Nationale
- 13 - DÉVELOPPEMENT
- 14 - URBANISME
 - 14.1 - Demande de dérogation mineure M. Yvan Viau
 - 14.2 - Demande de dérogation mineure M. Gaétan Bélanger
 - 14.3 - Adoption du règlement numéro 108-2022 aux fins d'abroger le règlement numéro, 30-2010, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement » de façon à y inclure les modifications prévues suite à l'entrée en vigueur du projet de loi no 67, le 25 mars 2021
- 15 - HYGIÈNE DU MILIEU
- 16 - VARIA
- 17 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3 - REMISE DES CERTIFICATS D'ENGAGEMENT AU SEIN DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

La mairesse Lucie Gagnon remet des certificats d'engagement ainsi que des certificats cadeaux aux bénévoles engagées dans la bibliothèque municipale depuis 5, 10 ou 15 ans. Les bénévoles sont:

Madame Maude Roy - 5 ans

Madame Colette Brulotte - 10 ans

Madame Monique Roy - 15 ans

4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2022-06-115

4.1 - Séance ordinaire du 3 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR BERNARD GIGUÈRE

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-06-116

4.2 - Séance extraordinaire du 13 mai 2022

Copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 13 mai dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME COLETTE BRULOTTE

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2022 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

4.3 - Suivi des procès-verbaux

- En pièce jointe, le diaporama présenté lors de l'atelier du Plan régional des milieux humides et hydriques.
- L'entente de partenariat avec Bell pour le service 9-1-1 n'est toujours pas signée. Nous avons reçu une communication de la FQM qui recommandait d'attendre avant de signer étant donné qu'il y avait des discussions à avoir avec Bell sur les coûts reliés à cette entente.
- Installation de la fibre à l'édifice municipal mardi le 31 mai 2022. Étant donné que les loisirs sont connectés sur le même lien que l'édifice, seulement le lien de l'édifice a été augmenté de vitesse.
- Gratte pour la niveleuse: l'offre de 3 500\$ a été refusée par le vendeur.
- Suivi sur les demandes de prix pour les services professionnels pour la réfection du Rang St-Louis: Prix demandé pour le 3 juin, repoussé au 10 juin.

5 - FINANCES-GESTION DES SERVICES

2022-06-117

5.1 - Comptes du mois

IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR ARIEL BILODEAU

QUE la liste des comptes du mois de mai 2022 présentée aux membres du conseil soit acceptée et payée selon les modalités de notre règlement numéro 82-2018 sur le contrôle et le suivi budgétaire.

	104
Comptes:	973.71
	\$
	17
Salaires:	828.66
	\$
	122
Total:	802.37
	\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Bordereau des correspondances

Lecture de la correspondance est faite par la secrétaire.

- La Municipalité a reçu une correspondance de Enviro Solutions Canada (fournisseur d'abat-poussière) relativement à la surcharge de carburant qui sera appliquée à la facturation. La surcharge sera basée sur la charte du ministère des Transports.
- La Municipalité a reçu une demande de Havre l'éclaircie pour l'affichage de leur nouvelle campagne publicitaire sur nos moyens de communication. La municipalité accepte de publier les publications.
- Remerciement de la FQM pour l'adhésion 2022-2023.
- Offre de la Voix du Sud pour l'achat d'une page au coût de 500\$ pour leur 60e anniversaire.

7 - INFORMATIONS DE LA MAIRESSE

La mairesse fait un suivi sur l'activité de l'église du 21 mai dernier. La réflexion de la MRC relativement à la conservation de l'église peut s'échelonner sur plusieurs années.

La mairesse mentionne également qu'elle a représenté la Municipalité de Saint-Louis au salon funéraire lors du décès du père de M. Simon Carrier-Tanguay, maire de Sainte-Sabine.

8 - ADMINISTRATION

2022-06-118

8.1 - Présentation du rapport de la mairesse et des faits saillants des états financiers 2021

Les membres du conseil municipal attestent avoir reçu et lu le rapport de la mairesse relativement aux faits saillants des états financiers 2021.

Aucune question n'est soulevée:

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME NANCY DUMAS

D'ADOPTER le rapport de la mairesse et des faits saillants des états financiers 2021 tel que présenté;

QU'une copie du présent rapport soit envoyé à tous les citoyens via le bulletin municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 - Ristourne de la MMQ pour l'année 2021

La Municipalité a reçu une ristourne de 632\$ suite à son renouvellement du contrat d'assurances avec PMT Roy Assurances et services financiers inc.

2022-06-119

8.3 - Autorisation à la directrice générale par intérim auprès de Revenu Québec

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR ANDRÉ BOUTIN

QUE Janick Roy, directrice générale par intérim (ci-après appelé «le représentant») soit autorisé à signer, au nom de la société, les documents requis pour l'inscription à c1icSEQR et, généralement, à faire tout ce qu'il jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer au représentant les

renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription à c1icSEQR;

QUE la mairesse Lucie Gagnon ainsi que la directrice générale par intérim, Janick Roy soient et sont autorisées à signer et approuver la présente résolution et qu'un exemplaire de cette résolution soit conservé au registre des procès-verbaux de la Municipalité et en fait partie intégrante;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-120

8.4 - Campagne de financement des paroisses - CVA 2022

Le conseil municipal s'abstient de participer à la CVA 2022.

9 - POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE

10.1 - Rapport du directeur incendie

2022-06-121

10.2 - Mandat à la Municipalité de Saint-Prosper pour le sauvetage hors route

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague n'est pas équipée pour assurer le sauvetage hors route lors de sorties du service de sécurité incendie:

IL EST PROPOSÉ PAR: MADAME NANCY DUMAS

DE mandater le service de sécurité incendie de la Municipalité de Saint-Prosper pour le sauvetage hors route sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, MRC des Etchemins;

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au directeur du SSI de Saint-Prosper.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2022-06-122

10.3 - Inscriptions aux formations officier non-urbain et opérateur autopompe

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR ARIEL BILODEAU

D'INSCRIRE les pompiers suivants aux formations suivantes:

- Keven Marquis, Officier non-urbain et autopompe;
- Bruno Roy, Officier non-urbain;
- Vincent Roy, Autopompe;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - VOIRIE

11.1 - Rapport de voirie, d'entretien des bâtiments et des terrains

Les membres du conseil municipal attestent avoir reçu et lu le rapport de voirie, d'entretien des bâtiments et des terrains.

Aucune question n'est soulevée:

2022-06-123

11.2 - Fourniture de gravier pour la saison estivale 2022

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur de gravier approuvé par la résolution numéro 2022-04-67 ne peut maintenir ses prix dû à la hausse du carburant. Au préalable, ses prix étaient de 13,78\$/tonne livré et 8,94\$/tonne non-livré;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau prix pour le gravier livré s'élève à 16,09\$/tonne et que le nouveau prix est plus élevé que le deuxième plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT QUE Carrière Ste-Rose a manqué de gravier lors des travaux de rechargement de la Merisière:

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME COLETTE BRULOTTE

D'ACCEPTER l'offre de Serge Carrier et fils au prix de 14.57\$/tonne taxes incluses pour la fourniture et la livraison de gravier pour l'année 2022;

D'ACCEPTER l'offre de Serge Carrier et fils au prix de 10,03\$/tonne taxes incluses pour la fourniture de gravier pour l'année 2022 et ce, malgré le prix moins élevé de Carrière Ste-Rose à 9.77\$/tonne taxes incluses.

D'ACCEPTER la surcharge de Serge Carrier et fils de 2%/tonne livré dû aux coûts du carburant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.3 - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet entretien

La Municipalité recevra une aide financière du ministère des Transports de 239 645\$ pour pallier aux frais d'entretien des routes municipales.

2022-06-124

11.4 - Offre de service pour le débroussaillage

CONSIDÉRANT l'offre de service reçu de Débroussaillage Adam Vachon:

IL EST PROPOSÉ PAR: MONSIEUR SYLVAIN GILBERT

D'ACCEPTER l'offre de service au montant de 108.75\$/h pour le mat hydraulique et 98.75\$/h pour le déporté taxes en sus;

D'ACCEPTER la surcharge de carburant de 15¢ le litre lorsque le carburant dépasse 2\$/L.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 - LOISIRS ET CULTURE

12.1 - Fête d'accueil et de reconnaissance suivie de la fête Nationale

Considérant que c'est la Municipalité qui reçoit, les élus sont invités à être présents à la fête d'accueil et de reconnaissance suivie de la fête nationale le 24 juin prochain.

13 - DÉVELOPPEMENT

14 - URBANISME

2022-06-125

14.1 - Demande de dérogation mineure M. Yvan Viau

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite fusionner les 115 et 116 rue de l'Église afin de transformer la résidence située au 116, rue de l'Église en garage résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande sous certaines conditions:

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME COLETTE BRULOTTE

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure uniquement si le propriétaire respecte les conditions suivantes:

- Retrait du bois dans la cour avant de la maison;
- Maintien de l'apparence "résidence" malgré l'usage réel;
- Propreté du terrain en tous temps.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-06-126

14.2 - Demande de dérogation mineure M. Gaétan Bélanger

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite reconstruire un chalet protégé par droits acquis;

CONSIDÉRANT QUE la façade dudit bâtiment n'est pas parallèle au chemin public et dont l'angle de construction dépasse 20%;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande ne cause aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation:

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME NANCY DUMAS

D'ACCEPTER la présente demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2022-06-127

14.3 - Adoption du règlement numéro 108-2022 aux fins d'abroger le règlement numéro, 30-2010, intitulé « Règlement sur les dérogations mineures aux règlements de zonage et de lotissement » de façon à y inclure les modifications prévues suite à l'entrée en vigueur du projet de loi no 67, le 25 mars 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de St-Louis-de-Gonzague est une municipalité régie par le Code municipal du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions (L.Q.2021, c. 7 (P.L. 67) est entrée en vigueur le 25 mars 2021, sauf exceptions ;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une séance de ce Conseil, le règlement numéro 30-2010, fut adopté le 16^e jour du mois de décembre 2010;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le Règlement sur les dérogations mineures de la municipalité de St-Louis-de-Gonzague portant le numéro 30-2010, afin d'y incorporer les modifications apportées par l'entrée en vigueur de la Loi ;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption du règlement 108-2022 modifiant le Règlement sur les dérogations mineures de la Municipalité de St-Louis-de-Gonzague portant le numéro 30-2010 n'est pas soumis au processus d'approbation référendaire tel que prévu dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : MONSIEUR BERNARD GIGUÈRE

QUE le Conseil adopte le de règlement numéro 108-2022 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 - HYGIÈNE DU MILIEU

16 - VARIA

Aucun sujet

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022-06-128

18 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : MADAME NANCY DUMAS

QUE la séance soit levée à 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Lucie Gagnon
Mairesse

Janick Roy
Directrice générale par intérim

Je, Lucie Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Lucie Gagnon
Mairesse